PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 133 JUILLET 2020

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

AMELIORER LA DEMOCRATIE MUNICIPALE ,

INFORMER, ECOUTER, RASSEMBLER

POUR SERVIR L'INTERET GENERAL

Le deuxième tour des élections municipales s'est tenu le 28 juin dernier. Comme avant le premier tour, l'ADZRP avait adressé à chaque liste une série de remarques visant à améliorer la démocratie et faire en sorte que les projets impactant le quotidien des habitants soient présentés, débattus, modifiés le cas échéant.
Si toutes les listes se déclarent prêtes à mettre en place des « commissions d'informations et d'échanges », il faut maintenant passer aux actes.

L'ADZRP est prête à échanger, confronter ses informations pour servir l'intérêt général.

Des dossiers méritent l'attention de toutes et tous : la chaufferie bois, la pollution des sols (centrales photovoltaïques, tracé de la voie ferrée imposée par l'État et SNCF Réseau), la construction de logements sur le terrain situé à l'angle des rues Jean Jaurès et Pierre Parscau Du Plessis, la pollution atmosphérique, l'étude épidémiologique…

Un courrier adressé à chaque conseillère (er) municipal(e) est en préparation.

NB : ce numéro 133 INFOS ADZRP est le dernier que vous recevez, sauf événement important, avant le mois de septembre.

Pensez à renouveler votre adhésion pour cette année.

Samedi 4 juillet : RASSEMBLEMENT ROUTE DE LA SENCIE .

DONGES. Des riverains s'inquiètent du passage des câbles du parc éolien

À Donges, des riverains du tracé de raccordement du futur parc éolien en mer craignent les risques sur la santé liés aux ondes électromagnétiques.

Les ondes magnétiques font des vagues

Donges. Le raccordement terrestre aux futures éoliennes passe sous la route qui traverse plusieurs villages. Les riverains redoutent les effets délétères des ondes électromagnétiques.

Ils dénoncent le manque d'information et de transparence : « RTE a programmé une réunion à la mi-janvier en comité restreint. Le courrier n'est jamais arrivé dans les boîtes aux lettres. Une poignée de riverains en a entendu parler par le bouche-à-oreille et le bulletin municipal. »

Quant à l'enquête publique en 2015, ces Dongeois estiment qu'elle s'est tenue « en catimini, au cœur de

A l'appel des riverains et de l'ADZRP, une soixantaine de personnes s'est rassemblée protestant contre le tracé d'enfouissement des lignes à très haute tension imposé par RTE. Vous trouverez ci-après des extraits de la déclaration commune :

« … Si l'enfouissement de cette ligne qui devrait fonctionner dès l'été 2022 sera invisible dans notre paysage, les ondes électromagnétiques frapperont sournoisement nos organismes, nos animaux, notre végétation, perturberont nos appareils électriques et pas seulement aux portes de nos maisons mais aussi dans les villages les plus proches soit 300 maisons.
Je n'oublie pas non plus notre patrimoine qui devrait subir une dévalorisation d'au moins 20 %.

Cette décision d'emprunter l'ancienne nationale a été élaborée par RTE avec l'approbation de la commune en 2015 …
… Dans l'attente, il est indispensable que dès à présent les mesures des ondes électromagnétiques soient relevées en plusieurs lieux. Elles doivent l'être aussi dès la mise en fonctionnement de l'installation en différents lieux et de manière continue permettant de juger des incidences notamment en fonction des saisons…
…
Nous ne pouvons accepter que l'image de notre commune de Donges soit une nouvelle fois dégradée .
Les habitants de le commune soumis à de multiples nuisances, inquiets pour leur santé, sont exaspérés.
Donges, au delà des frontières de la CARENE ne peut pas être la ville montrée du doigt pour sa concentration d'installations à risque, son taux de cancers chez les moins de 65 ans et son taux de mortalité générale supérieurs à la moyenne nationale.
Il est encore temps d'appeler à la raison et faire que ces lignes à très haute tension, coûteuses, ne fonctionnant qu'à 40 % de leur capacité ne perturbent pas l'ordre public ».

LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES
UN DANGER INVISIBLE ?

YARA : MISES EN DEMEURE A REPETITION …. JUSQU'A QUAND ?

19 juin 2020, 3 arrêtés préfectoraux sont adressés à la société YARA, exploitant une usine de fabrication d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium.
L'un est une mise en demeure portant sur les manquements de la société en matière de rejets atmosphériques et sur les dépassements significatifs d'azote et de phosphore dans les eaux industrielles.
Un calendrier fixant les différentes étapes de mises aux normes est joint à ce document préfectoral.

Un deuxième arrêté fixe le montant d'une astreinte journalière à hauteur de 300 € jusqu'à satisfaction de la précédente mise en demeure du 24 octobre 2019.

Le 3ème texte stipule une liquidation partielle du montant des astreintes administratives journalières prise à l'encontre de la société YARA pour la période du 18 décembre 2019 au 31 décembre 2019 soit 3150 €.

Les sanctions imposées à YARA auront-elles une influence sur le comportement des autres pollueurs de l'Estuaire ?
Dans le communiqué adressé à la presse le 5 juillet, l'ADZRP écrit : « *Espérons maintenant que toutes ces mises en demeure produisent les effets attendus. Car depuis 2011, malgré les injonctions et les astreintes, l'industriel saccage l'environnement et expose la santé de ses salariés et des habitants de la CARENE à ses pollutions.*
Espérons également que les mesures prises à l'encontre du mauvais élève Yara le soient également pour l'ensemble des industries du secteur qui s'affranchissent régulièrement de leurs obligations et se voient accorder des « passe-droits » au nom de l'emploi et de la croissance économique. »

29 MAI 2020 : ECHANGES entre FNE, Vivre à Mean Penhoët, Gron, adzrp. (extrait notes ADZRP)

L'élément déclencheur de cette rencontre a été l'incendie de GDE le 13 mai 2020. A la lecture du communiqué que nous avions adressé aux médias, FNE avait émis le souhait de nous rencontrer, une occasion de présenter et d'échanger sur les dossiers portés par chacune de nos associations : suite de GDE, enquête épidémiologique, usine de méthanisation, Rabas Protec, YARA, chaufferie bois, centrales photovoltaïques – caverne de stockage de propane liquéfié – terrains pollués sur le tracé Voie ferrée- RTE.

La volonté de travailler ensemble est partagée. Il faut maintenant passer aux actes.

6 JUIN 2020 : RENCONTRE avec Madame DUFEU-SHUBERT , députée de la 8ème circonscription de St Nazaire. (extraits notes VAMP)

Cette rencontre avec la Députée a été l'occasion :
- de dresser un **constat** de ce qui fait la spécificité de notre territoire en ce qui concerne la pollution industrielle et plus particulièrement atmosphérique
- de lui préciser nos **demandes** quant au traitement de cette dernière

Trois points à retenir parmi d'autres sur le **constat**.

Au niveau des Pays de la Loire (comme dans tout le reste de la France) les Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) doivent déclarer (auto déclaration « validée » par la DREAL) dans le GEREP (Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes) les rejets d'un certain nombre de polluants, quand ces rejets sont supérieurs aux seuils réglementaires fixés.

L'estuaire de la Loire (Donges / Montoir / Saint Nazaire) avec Total / Yara / Cargill /Airbus et STX est le « grand gagnant » pour les émissions d'ammoniac, de Composés Organiques Volatils et de particules fines. À noter que les émissions ICPE qui restent en dessous des seuils réglementaires, ainsi que celles des entreprises non ICPE, existent et s'ajoutent à celles répertoriées dans le GEREP.

Les émissions de particules fines sont considérées comme « *le polluant atmosphérique le plus nocif pour la santé humaine en Europe* » par l'Agence Européenne de l'Environnement. Outre les cancers, elles peuvent entraîner d'autres maladies : asthme, allergies, maladies respiratoires ou cardiovasculaires.
A Saint Nazaire, ces particules fines sont essentiellement émises par les industries locales (près de 60% pour les PM10 et de 50% pour les PM2.5), alors que dans les villes peu ou pas industrialisées, ces dernières sont essentiellement dues aux transports routiers (usage du diesel…)
À noter qu'il n'existe pas encore de mesure par Air Pays de Loire des particules ultrafines (PM0.1) qui sont les plus toxiques par leur composition et leur taille.

À propos de la surveillance par Air Pays de Loire des émissions polluantes :
- Sur le territoire de la CARENE, il n'est mesuré que certains polluants : oxydes d'azote, dioxyde de soufre, ozone, particules fines, avec pour ces dernières seulement 2 capteurs PM 10 et 1 capteur PM2.05 . Par ailleurs, le positionnement des capteurs existants éloignés des zones industrielles laisse songeur…
À noter l'absence de capteurs NH3 (ammoniac) (Yara) et de capteurs COV (Total / Cargill / Airbus / STX)

Face à ce manque de moyens flagrant pour mesurer la pollution industrielle (et donc aussi d'avoir la possibilité d'agir ou de réagir…), il a été évoqué :
- L'insuffisance criante des analyses des COV émis par la raffinerie de Donges en comparaison de ce qui est fait dans des raffineries comparables (Gonfreville / Feyzin) : à Donges, une campagne de mesures par an portant sur le taux global de COV, à Gonfreville ou Feyzin des mesures en continu avec des capteurs fixes de permettant d'analyser 31 COV.
- la nécessité d'avoir, comme l'a montré l'incendie de l'entreprise GDE, en plus des capteurs fixes qui ce soir-là ne se trouvaient pas dans le champ du nuage de fumée, un véhicule mobile spécialisé capable de faire un prélèvement de fumée pour analyse est indispensable.

Si la Députée peut être le relai de plusieurs de nos demandes, nous devons continuer à compter sur nous-mêmes et sur nos actions citoyennes et associatives.

---

8 JUIN 2020 : REUNION à NANTES avec les REPRESENTANTS AIR PAYS DE LA LOIRE.

Cette rencontre devait être l'occasion de soumettre à APL nos remarques et inquiétudes sur les données concernant la qualité de l'air.
Les arguments développés devant la Députée ont été repris un à un. Quelques exemples :(extraits documents D. OTT)

- Au plan législatif, la France doit transposer et appliquer la directive (NEC *) sur la réduction des émissions de COVNM .
- Les manquements environnementaux constatés au sein d'entreprises doivent être sanctionnés lourdement.

- les sources de pollution (sols, air, eaux) doivent être repérées rapidement, analysées. Ces données sont indispensables en cas d'accidents et pour l'enquête épidémiologique.

** Une loi européenne sur la qualité de l'air. La directive NEC (National Emission Ceiling soit Plafonds d'Émission Nationaux) a pour ambition de fixer des plafonds d'émissions de polluants de l'air pour chaque Etat membre et par polluant à l'horizon 2025 et 2030.*

Un tableau fait apparaître un besoin supplémentaire en capteurs compte tenu de la pollution autour de la zone industrielle du bassin nazairienne. Il est donc nécessaire de doter les stations APL de moyens supplémentaires permettant de mesurer les PM2.5 et les particules ultra fines, d'analyser en continu les 31 composés organiques volatiles et les rejets d'ammoniac et d'ozone.

- La DREAL doit affecter des moyens dédiés au secteur de St Nazaire pour mieux contrôler et s'assurer que les meilleurs pratiques soient appliquées par les industriels.
- Dans le même temps, elle doit voir ses moyens abondés.

NB : Une rencontre avec la DREAL est programmée pour le second semestre.

POLLUTION DES SOLS :

Le Préfet de Loire Atlantique a pris un arrêté le 29 mai 2020 portant « substitution de la société SUEZ RV OSIS OUEST par la société SNCF RESEAU pour la réhabilitation d'un centre de transit , regroupement de déchets liquides hydrocarburés à Donges.

De quoi s'agit-il ?
Un site qui a connu de nombreux exploitants. En 2002, la société SITA OUEST est autorisée à poursuivre l'exploitation à Donges, ZI de Jouy, d'un centre de transit, regroupement de déchets liquides hydrocarburés. SANI OUEST prend le relai en 2008. En 2012, c'est au tour de la société SANITRA FOURRIER qui changera en 2017 sa dénomination sociale pour devenir SUEZ RV OSIS OUEST. Cette dernière annonce le 20 décembre 2018 qu'elle cesse définitivement l'activité de son centre de traitement.

Les études de la qualité environnementale des sols mettent en évidence des « anomalies » des sols au droit du site du centre de transit. Pour le dire autrement, les sols sont pollués. Il est donc nécessaire de prendre des mesures de dépollution pour assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur : création d'une plate-forme ferroviaire et d'une halte voyageurs dans le cadre du projet du contournement ferroviaire de la raffinerie Total.

On pouvait espérer que les travaux soient à la charge du pollueur….

Il n'en est rien. Par courrier, en date du 19 janvier 2019, la société SNCF Réseau se propose de réaliser les travaux de réhabilitation du terrain ayant accueilli l'ancien centre de transit regroupement de déchets sur la commune de Donges.
Le montant des garanties financières couvrant la réalisation des travaux est fixée à 485 000€ HT !

QUID du PRINCIPE « pollueur-payeur » ?

Le **principe pollueur payeur** est un principe juridique et économique régie par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, qui dispose que « *les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur* ».

NOUVEL ARRETE PREFECTORAL – 8 juillet 2020 - POLLUTIONS DES SOLS

Lors de la visite du 16 avril 2020, il a été constaté la présence d'une pollution aux hydrocarbures au niveau de la voie ferrée dans le secteur BOSSENES/MAGOUËTS. Cette pollution met en évidence un écoulement souterrain. L'exploitant Total doit prendre toutes dispositions nécessaires pour caractériser la nature de la pollution et son évolution possible. L'ensemble des mesures prises et prévues est à transmettre à la DREAL avant le 1er septembre 2020, d'autres études sont à fournir sous 6 mois.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

SAMEDI 5 SEPTEMBRE :
VILLAGE DES ASSOCIATIONS à DONGES

(date non communiquée) SEPTEMBRE :
REUNION A LA SOUS-PREFECTURE :
POLLUTION DE L'AIR

VENDREDI 12 FEVRIER 2021

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADZRP

En cette période d'Eté,

l'ADZRP vous souhaite de passer d'agréables moments.